

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D323

Séance du 23 février 2012 - Convocation du 16 février 2012

Compte rendu affiché le 2 mars 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS, M. FODDIS.

Absents représentés

Mme RIVE-OLLIVIER par Mme SORREL-DUNAND, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mlle FERNANDES, Mlle ROGER par Mlle COIN, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	21

Objet : Budget Primitif 2012

Le projet de Budget Primitif 2012 a été présenté lors de la Commission des Finances du 16 février 2012. Il reprend les grands principes définis lors du **Débat d' Orientations Budgétaires** et les actions d'investissement à mener au cours de cette année. Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur budgétaire et d'ambition avec la poursuite d'une politique d'investissement soutenue et diversifiée au bénéfice de la population. La proposition de Budget Primitif 2012 et son rapport de présentation ont été adressés avec la convocation. Le résultat de l'exercice 2011 ainsi que les restes à réaliser en investissement, ont été validés par le Trésorier et intégrés à la proposition de Budget. L'attestation du résultat est annexée au Budget Primitif 2012. Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement se présente ainsi :

Recettes réelles : 9 718 468.00 €

Dépenses réelles : 8 151 628.00 €

Dépenses d'ordre (dotations aux amortissements, cession d'immobilisation) : 597 000.00 €

Virement à la section d'investissement : 969 840.00 €

La section d'investissement est équilibrée à 4 352 388.81 € :

Recettes réelles : 3 032 548.81 €

Recettes d'ordre : 350 000.00 €

Virement de la section de fonctionnement : 969 840.00 €

Dépenses réelles d'investissement : 3 494 381.21 €

Reprise du déficit antérieur : 858 007.60 €

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2312-1 à L 2312-4,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 février 2012,
- VU le débat d'orientations budgétaires en date du 26 janvier 2012,
- **ADOpte le Budget Primitif 2011 de la Commune de Neuville-sur-Saône, équilibré à 9 718 468 € en section de fonctionnement (7 abstentions) et à 4 352 388,81 € pour la section d'investissement (7 abstentions),**
- **AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 23 février 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/02/2012
- Publication ou affichage le 27/02/2012
- Fait à Neuville-sur-Saône, le 28 février 2012
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.